



Arbois
JURA

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levraud

ID : 039-213900137-20251210-DEC20251210461-DE

DECISION 46/25

Objet : AMO pour le suivi d'exploitation des réseaux de chaleur bois énergie d'Arbois

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

de retenir l'entreprise EEPOS – 43 avenue du Comte vert 73 000 CHAMBERY pour

- Un montant annuel de 6 400 € la première année (01/11/2025 au 31/12/2026) puis 6 000 € HT les 2 années suivantes (du 1^{er} /01 2027 au 31/12/2028), soit un montant total de 18 400 € HT / 22 080 € TTC pour la mission de base
- Un montant annuel de 1 200 € HT, pendant 3 ans, soit 4 320 € HT / 4 800 € TTC pour la mission complémentaire d'aide à la facturation,
- La possibilité de recourir à des bons de commande, au besoin, selon la base des prix suivants :

	Chef de projet	Ingénieur d'études	Technicien d'études
Journée de travail	800 €/HT	750€/HT	600€/HT
Réunion complémentaire en présentiel Incluant le CR	500 €HT / réunion		
Réunion complémentaire en Visio Incluant le CR	350 €HT / réunion		
Participation à une réunion avec les abonnés Incluant le support de présentation	800 €HT / réunion		

Pour l'ensemble de ces prestations, les prix sont fermes la première année puis une révision des prix sera appliquée à compter de la deuxième année selon la formule indiquée dans l'offre.

Arbois, le 10 décembre 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE

